

Quand « Tout ce qui est excessif devient insignifiant »

Lors du conseil municipal du 03 décembre 2024, M. Renaud DAGORNE, 6^{ème} adjoint, a effectué une très longue intervention lors des questions diverses.

Le 6^{ème} adjoint, justifiait son intervention prononcée sur un ton particulièrement virulent par le fait, pour l'essentiel, que sa réputation ainsi que celle de ses proches aurait été ou serait entachée.

Mais surtout et d'autre part, on ne peut que déplorer la véhémence, à la limite de l'emportement, de M. Renaud DAGORNE quand il profère ses allégations.

Par sa charge sur un ton à la fois impétueux et excessif, le 6^{ème} adjoint fait-il avancer la vie municipale ? Evidemment non, l'outrance ne servant à rien.

Sur le fond, il est essentiel de revenir sur le contexte des sujets évoqués par M. Renaud DAGORNE pour en comprendre les tenants et aboutissants.

Ainsi, il convient de rappeler que les transferts financiers du budget général de la commune vers le budget annexe photovoltaïque ont attiré l'attention du préfet, car ce type de transfert est strictement interdit. Celui-ci a saisi la Chambre régionale des comptes (CRC) en qualité de juridiction financière. Cette dernière a engagé un contrôle financier et comptable de la commune. Ce processus a été confirmé par la première conseillère de la CRC lors de l'audition de M. DI BENEDETTO.

Par suite, le rapport de la Chambre régionale des comptes par sa sévérité, est venu confirmer nos observations répétées sur les irrégularités financières et comptables des budgets communaux qui nous conduisaient à voter contre les budgets et opérations financières que vous présentiez. Le rapport de la CRC validait aussi nos observations sur les lacunes dans les procédures d'achat et en matière de gestion des ressources humaines.

Les constats accablants de la CRC :

Nous reprenons ici les termes mêmes du rapport, qui souligne :

- **L'insincérité des comptes de la collectivité,**
- **L'irrégularité dans la comptabilisation des restes à réaliser,**
- **Des pratiques irrégulières dans la passation de l'accord-cadre relatif aux travaux de voirie, entraînant des surcoûts significatifs.**

Ces constats conduisaient la CRC à juger que « ***Le nombre et l'ampleur des dysfonctionnements mis au jour par la CRC ne peuvent pas***

s'expliquer que par des « erreurs » de bonne foi. Certaines décisions irrégulières ont été prises en connaissance de cause. »

Suite au rapport de la CRC, la revue Marsactu-informait dans un article du 1^{er} août 2024 qu'en juillet, la brigade financière avait perquisitionné à deux reprises la mairie d'Éguilles. Ces perquisitions ont été effectuées dans le cadre d'une enquête préliminaire ouverte par le parquet d'Aix-en-Provence pour des faits présumés de favoritisme visant, notamment un marché de réfection de la voirie déjà jugé irrégulier par la CRC.

Tous ces constats entachent le rôle et la responsabilité des élus de la majorité municipale

Les problèmes auxquels la majorité municipale doit faire face aujourd'hui, tant sur le plan de la gestion communale que sur le plan juridique, sont exclusivement le résultat de vos décisions.

Monsieur Renaud Dagonne, votre implication dans la gestion communale pose question et invite chacun à se demander qui, au final, tire réellement les ficelles des décisions prises.

Pour autant, par respect de la procédure en cours, nous n'irons pas plus loin dans nos propos. Nous attendons que la justice poursuive ses investigations. Mais il est clair que vos actes et votre gouvernance sont au centre de cette situation. Elle ne peut être imputée aux élus d'opposition qui, au contraire, ont régulièrement alerté dans l'intérêt de la commune et de ses habitants.

Clarifications sur la Maison de Santé

Concernant la maison de santé Eguillenne, contrairement à ce que vous semblez penser M. Renaud DAGORNE, nous n'avons fait que relater une information de presse, sans que nous y ajoutions le moindre commentaire.

Poser des questions légitimes et encourager la réflexion ne signifient pas s'opposer au projet. Bien au contraire, nous sommes tout à fait conscients de l'intérêt de la Maison de Santé pour la commune.

Ainsi, vous ne trouverez aucun vote « contre » de notre part concernant la maison de santé en conseil municipal ni d'articles sur Facebook ou dans la revue municipale qui attaqueraient ce projet. Et je vous mets au défi d'en trouver.

Il semble que vous appliquiez le principe « Celui qui n'est pas avec moi est contre moi », alors qu'en réalité, en tant qu'opposition, nous sommes dans notre rôle de contrôle et de questionnement quand nous posons des questions légitimes et formulons des propositions constructives.

M. Renaud Dagorne, vous affirmez que j'ai tenu les propos suivants :
« ...Allant même jusqu'à déclarer publiquement qu'il n'y avait pas de besoin médical sur la commune, c'est au conseil municipal d'octobre 2023, Monsieur DI BENEDETTO indiquait qu'il n'y avait pas besoin de maison de santé pluridisciplinaire alors que se créait un centre médical sur la route de Berre...».

Quant aux propos soi-disant tenus lors de la séance du conseil municipal d'octobre, il a simplement été rappelé des faits :

Je cite le PV du Conseil municipal du 17 octobre 2023 - Question n°2 rapport de la CRC déclaration de Monsieur Salvator DI BENEDETTO.

« Une incidence sur la maison médicale, (2,8 M euros non entièrement financés), nous ne pouvons souscrire à votre argument d'un désert médical à Eguilles où sont implantés 14 médecins généralistes, 14 infirmières, 20 kinésithérapeutes ».

Mes propos ont été déformés pour servir une réalité arrangée. Je n'ai jamais déclaré qu'il n'y avait aucun besoin médical sur la commune. Le procès-verbal du Conseil municipal du 17 octobre 2023 est formel et témoigne fidèlement de mon intervention qui porte simplement sur un rappel de-chiffres précis concernant l'offre médicale existante à Éguilles. Toute autre interprétation relèverait de l'invention ou de la manipulation.

Concernant votre déclaration du 10 mars 2023 à propos de la déviation et plus particulièrement la circulation et des 750 logements sociaux, que vous nous attribuez à tort, nous vous mettons au défi de retrouver une telle affirmation dans nos propos ou dans nos publications ces 750 logements sociaux.

Par ailleurs, sur la question de la déviation et de la circulation, rappelons que le flux de trafic à Éguilles atteint aujourd'hui entre 13 000 et 14 000 véhicules par jour.

Dans ce contexte, quelles sont vos propositions concrètes pour répondre à cette problématique majeure de circulation dans nos rues ?

La réalité ne peut être altérée par des interprétations biaisées.

Pour conclure, les faits sont clairs et les responsabilités indéniables. La gestion de la commune, marquée par des irrégularités graves et des dysfonctionnements reconnus par des instances officielles, engage directement la majorité municipale.

Les tentatives d'intimidation ou d'altération des faits, comme les accusations injustifiées ou les propos déformés, ne font que souligner un manque de maîtrise et de discernement. Les Éguillens attendent des réponses sincères, et non des déclarations polémiques dictés en coulisses.

En tant qu'opposition, notre rôle est de contrôler, de questionner, et d'agir dans l'intérêt des citoyens d'Éguilles. Nous continuerons à exercer ce rôle avec sérieux et transparence, en veillant à défendre la vérité face aux interprétations biaisées et aux attaques stériles.